



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E125351

VALABLE JUSQU'AU 15/09/2026

ÉDITÉ LE 24/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2009

Forme juridique : SAS

Capital : 45 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 511 719 098 R.C.S.

Siret : 511 719 098 00028

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 23279

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140733545

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140733545

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : SAS CHASSOUAN ALAIN

247 RUE DES PRES DE L'EYRIEUX
07160 SAINT-MICHEL-D'AURANCE

Téléphone : 04 75 29 44 27

Portable : 06 86 05 27 70

Site Internet :

E-mail : chassouan.alain@orange.fr

Responsabilité légale :
CHASSOUAN ALAIN PRÉSIDENT

Fax : 04 75 29 44 27

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	10/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.